



Séance du 31 mars 2016 à 19 heures
Commune d'Arcambal – Salle des Fêtes

Aujourd'hui, trente et un mars deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune d'Arcambal – Salle des fêtes

Etaient présents :

54 titulaires dont 7 possédant une procuration
5 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVOUR Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. GILES Jérôme,

CALAMANE
CATUS
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

• SUPPLEANTS :

CIEURAC
COURS
MECHMONT
ST DENIS CATUS
ST GERY

M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PONS Stéphane,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."

Etaient excusés ou absents :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CAHORS

CAILLAC
CIEURAC
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOLS
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY
ST MEDARD
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
VALROUFIE
VERS

23 titulaires - 22 suppléants

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
Mme LAGARDE Geneviève, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. PEYRUS Guy,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme VANBESIEN Joëlle,
M. BARDINA Fabien,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CHASTAGNOL Gérard,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. DECREMPS Frédéric,
M. BORIES Olivier,
M. RIGAL Serge,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,
M. NICOLAON Patrick,
M. GILES Jérôme,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Lecture publique

Objet : Plan de financement pour la numérisation de documents patrimoniaux

A été adopté à l'unanimité

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 31 mars 2016
Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Rémi FROGER
Service : Lecture publique

Objet : Plan de financement pour la numérisation de documents patrimoniaux

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque patrimoniale et de recherche du Grand Cahors conserve, dans le Fonds Quercy, un certain nombre d'ouvrages qui font référence, pour l'histoire de Cahors et de la province du Quercy. Ces essais historiques n'ont pas été numérisés et ne sont donc consultables sur aucun site Internet français ou étranger.

Dans le cadre de la convention qui le lie à la Bibliothèque Nationale de France, et qui a déjà permis l'informatisation des catalogues et la numérisation de titres de presse locale ancienne, le Centre régional des lettres peut participer au financement de la numérisation de livres à hauteur de 50 %.

La numérisation d'ouvrages d'histoire locale correspond tout à fait aux critères établis par la Bibliothèque Nationale de France pour participer au financement de projets.

Les documents pourront être mis en ligne sur le portail numérique régional qui verra le jour au printemps 2017, et seront également accessibles dans Gallica, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque Nationale de France.

Il y a là une opportunité de faire connaître et de mettre en valeur les ouvrages que nous conservons et je vous propose de saisir cette opportunité.

Le projet consiste à numériser sur 3 ans un corpus de documents imprimés sur l'histoire locale, auquel pourront s'ajouter dans les deuxième et/ou troisième année des manuscrits particulièrement rares de la collection de manuscrits et de la collection Greil.

PLAN DE FINANCEMENT

Années	Dépenses	Recettes
2016	5000 €	2500 €
2017	5000 €	2500 €
2018	5000 €	2500 €

Le Centre régional des lettres assure la mise en œuvre (cahier des charges, demandes de devis) et le suivi du projet en collaboration avec le service lecture publique.

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."

La réalisation de ce projet permettra de stimuler l'intérêt pour les fonds conservés à Cahors et d'en faciliter l'accès au niveau national.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux fonctions et natures correspondantes.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver ce plan de financement et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,
Jean-Marc WAYSSOUZE-FAURE